

Délibératio D: 038-213805377-20230413-21_04_2023-BF du Conseil Municipal

N° 21/04 2023

Le 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT. Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Laurent MATHE, Carole LASSAUSAIE, Bernadette SANCHEZ, Annie SANCHEZ-BONNET, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Sylvain MACLE,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR à Patrick MARGIER Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD Armelle GIRERD -CHANEL à Patrick MARTY Grégory BERTHET à Sylvain MACLE Hassina BECHAR à Pascale BIDARD

Étaient absents:

Olivier KLEIN, Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice: 29 Présents : 20 Absents: 9 Procurations: 5 Votants: 24

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le compte administratif 2022 présenté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré hors la présence du Maire, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget de la Ville dressé par l'ordonnateur.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le Gestion dressé par ID : 038-213805377-20230413-21_04_2023-BF

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du Colla responsable du Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER